



COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL DU 09 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le VENDREDI 09 FEVRIER 2018, à 20h30, en [Séance ORDINAIRE](#) sous la présidence de :

[Mr Patrick BOUILLON, Maire de LUGNY-LES-CHAROLLES](#)

[Présents](#) : Patrick BOUILLON, Patrice DELORME, Victor-Emmanuel PACAUD, ~~Catherine ZAMBELLI~~, Antoine-Pierre de GRAMMONT, Christophe GRIFFON, ~~Joëlle LAMBOROT, Alix LECOMTE~~, Sylvie LHENRY, Fabrice PERRIER, Rémi ROCHAY

[Absents](#) : Joëlle LAMBOROT, Alix LECOMTE et Catherine ZAMBELLI (Démissionnaire)

Marie-Anne GERBE et Laurence FERNANDES qui ont été priées de ne pas assister à la séance, un des sujets à l'agenda ayant trait à la teneur de leurs postes respectifs au sein des effectifs communaux

[Procurations](#) : Joëlle LAMBOROT a donné pouvoir à Sylvie LHENRY

Alix LECOMTE a donné pouvoir à Rémi ROCHAY

[Secrétaire de Séance](#) : Fabrice PERRIER

[Date de Convocation](#) : VENDREDI 02 FEVRIER 2017

[Rédacteur Compte-Rendu](#) : Patrick BOUILLON

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Compte-Rendu de la réunion ordinaire du VENDREDI 12 JANVIER 2018.

1. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ADJOINTE ADMINISTRATIVE 2018-2020

Le Maire rappelle la délibération 2016-M11-04-DELIB-03 qui avait mis à jour le tableau des effectifs pour 2018, en ouvrant un poste d'Adjoint Administratif dans lequel la délibération 2017-M02-10-DELIB-19 avait nommé Madame Laurence FERNANDES pour une année

POSTE : Adjointe Administrative

Catégorie: Emploi contractuel non permanent

TYPE: CONTRAT AIDE CUI-CAE

Durée: du 02/03/2017 au 01/03/2018 soit 12 mois

Durée Hebdo: 4,2 h par jour sur 5 jours soit 21 h hebdomadaire, soit 21/35ième ou 0.60 ou 60%

Il rappelle que ledit contrat arrive à échéance dans moins de 1 mois au 1er mars 2018. Il précise qu'il est actuellement en discussion avec PÔLE EMPLOI pour inscrire le poste en question dans le nouveau Parcours Emploi Compétence, remplaçant du dispositif gouvernemental de contrat aidé type CUI-CAE, et dont les directives cadres du Ministère du Travail devraient être connue de POLE EMPLOI dans la semaine 8 (du 19/02 au 25/02)

La Maire propose une reconduction de contrat à Madame FERNANDES et de fixer le cadre suivant du poste selon les termes suivants :

POSTE : Adjoint Administratif

Catégorie: Emploi contractuel non permanent

TYPE: CONTRACTUEL ou CONTRAT AIDE (PEC « Parcours Emploi Compétence »)

Durée: du 02/03/2018 au 31/08/2020 soit 30 mois

Durée Hebdo: 4,0 h par jour sur 5 jours soit 20 h hebdomadaire, soit 20/35ième ou 0.5714 ou (57 %)

Il suggère un contrat à raison de 20 heures hebdomadaires (soit 20/35ième) et prenant effet à compter du 02 MARS 2018 et jusqu'au 31 AOÛT 2020, soit pour une durée contractuelle de 30 mois et un salaire brut de base de 1096 € mensuels, temps non complet au taux de 0.5714 (soit 1919 € Bruts pour 35 heures) soit dans un cadre de CONTRAT AIDE, en référence un ratio de 1.28 fois le SMIC à 1499 € multiplié par 0.5714, pour un contrat de type de DROIT PRIVE ou dans un cadre de CONTRACTUEL, une rémunération calculée par référence à l'indice brut 471 (indice majoré 411) du grade de ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 2IEME CLASSE relevant de la catégorie hiérarchique ECHELON 11 en référence à la grille indiciaire de la fonction publique territoriale, pour un contrat de type PUBLIC.

Le Maire propose 30 mois qui correspondent à 6 mois au-delà du renouvellement de l'équipe Municipale planifiée en Mars 2020, ce qui donnera la possibilité pour la nouvelle équipe municipale de décider elle-même de l'avenir du contrat en se donnant 6 mois de réflexion, et du temps d'installation pour ce faire, pour le cas où, la composition de la nouvelle équipe serait profondément remaniés par l'échéance électorale.

En attendant de connaître les directives cadre du Parcours Compétence Emploi, le Maire propose de délibérer dès aujourd'hui pour anticiper une décision de sa part de contractualiser AVANT la date d'échéance du contrat en cours (01/03) et également AVANT la date du prochain Conseil Municipal (09/03), mais PAS AVANT de savoir si la candidature de Mme FERNANDES au Parcours Emploi Compétence, peut être acceptée par l'Etat. Il convient donc de proposer soit un contrat aidé type PEC, en demandant une base hebdo de 20 heures/Niveau de salaire à 1096 € en référence à 1.28 fois le SMIC pour un contrat de type privé, ou soit de proposer un contrat de contractuel sur la même base horaire de 20 heures et un niveau de salaire identique à 1096 € en référence à l'indice Brut 471 et l'Indice Majoré 411 de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale du grade d'adjoint d'animation territorial 2ième classe pour un contrat de type public.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré : ADOPTE la proposition du Maire de cadre du contrat à proposer à Mme FERNANDES en laissant la possibilité de choisir avant le prochain CM entre les deux possibilités de cadre privé (Contrat aidé à 1.28 fois le SMIC) et public (Contractuel IB 471/IM 411) ; AUTORISE à entreprendre le processus de renouvellement du contrat de Mme FERNANDES ; AUTORISE à modifier le tableau des emplois en ce sens, d'inscrire au budget 2018 les crédits correspondants ; AUTORISE le Maire à rémunérer l'employé selon les modalités décrites dans le Contrat CDD de 30 mois signé.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2018-M02-09-DELIB-01	8+2	0	0	Acceptée

2. PROCESSUS DE DECISION POUR RESTES A RECOUVRER DES TITRES EMIS IMPAYES AUPRES DES HABITANTS

Le Maire rappelle qu'il a été informé par la trésorerie de Charolles en début d'année que le montant des indus de titres exécutoires de paiement émis par la Commune de Lugny-les-Charolles et non payés par leurs destinataires atteignait la somme de 2 339, 53 Euros.

Objet des Titres	Montants des Titres	Nombre de Débiteurs
Frais de Garderie	18.01 + 21.13 + 31.25 + 377.76 + 71.38 Soit 519.53 €	5
Frais d'Elagage	1100 €	1
Frais d'Aqueducs	360 + 360 = 720 €	2

Il propose au CM un processus de résolution des situations de non-paiement

	Responsable	Destinataire	Moyens/Outils
Emission Titre de Recette initiale	Maire	Trésorerie Locale DGFIP	Logiciel Compta
Envoi Titre Exécutoire au Tiers débiteur	Centre Imprimeur DGFIP	Tiers Débiteur	Protocole PES de la DGFIP
Envoi(s) Lettre de relance Standard	Centre Imprimeur DGFIP	Tiers Débiteur	Protocole PES de la DGFIP
Envoi local de Courrier aux Particuliers	Maire	Tiers Débiteur	Courriel/Lettre Confidentielle
Demande de remise gracieuse	Tiers Débiteur	Maire et CM	Courriel/Lettre Publique
Délibération de Remise Gracieuse	Maire et CM	Public	Compte-Rendu CM Registre Délibération du CM
Délibération d'Admission en Non-Valeur	Maire et CM	Public	Compte-Rendu CM Registre Délibération du CM

Après envoi automatique des relances standard par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP ou Trésor Public), la Trésorerie demande à la commune de constater les indus et les débiteurs de la Commune.

Le Maire écrit confidentiellement aux tiers débiteurs et leur propose de les rencontrer pour connaître leurs intentions vis-à-vis de la dette.

Il les conseille et les oriente vers les solutions de résolutions de la problématique :

- Règlement immédiat de la Dette auprès du Trésor Public dans la confidentialité.
- Demande de règlement en plusieurs fois auprès du Trésor Public dans la confidentialité.
- Demande de Remise Gracieuse auprès du Maire et du CM avec perte de la confidentialité.
- Délibération de Remise Gracieuse du Conseil Municipal inscrite au Registre des délibérations mais pas au CR du Conseil Municipal publié en cas d'accord du CM.
- Délibération d'Admission en non-valeur du Conseil Municipal inscrite au Registre des délibérations ET au CR du Conseil Municipal publié en cas d'accord du CM de la Demande de remise gracieuse ou en cas de non-réponse du tiers débiteur au courriel de relance du Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré, AUTORISE le Maire à procéder à la gestion des titres indus et des titres débiteurs selon le processus décrit ; DEMANDE au Maire d'envoyer au tiers débiteurs actuels n'ayant pas répondu aux relances de l'administration, le courrier du Maire déclenchant la fin de processus de résolution de la dette selon le processus décrit.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2018-M02-09-DELIB-02	8+2	0	0	Acceptée

3. CLOTURE DU CCACC (COMITE CULTUREL D'ANIMATION DU CANTON DE CHAROLLES) DU BICENTENAIRE 1989

Le Maire rappelle qu'en juin 1989 a eu lieu à Charolles une fête pour le Bicentenaire de la Révolution Française ou la Fête avait duré 4 jours, du jeudi au dimanche du 1^{er} week-end de juin 1989. A cette occasion une association avait été créée pour l'animation de cette fête et les 13 communes de l'ancien canton de Charolles avaient délégué un groupe d'habitants et un char, avec Beaubery en bonus, qui fut le 14^e acteur. Le succès fut au rendez-vous et les factures réglées, il resta un bénéfice que le comité laissa sur un compte de la Caisse d'Epargne.

28 ans plus tard, l'argent du bénéfice de la Fête est toujours sur le compte en banque et les derniers représentants élu au bureau du comité (Gérard GALLAND de Changy, Trésorier; Georges CABODI de Charolles, Secrétaire et Fernand LAURENT de Changy, Président) en accord avec la banque ont mis sur pied le principe d'une Assemblée Générale pour la dissolution définitive du comité CCACC et le mode de répartition du reliquat des fonds de l'association.

Cette AG finale, se tiendra le mardi 6 Mars à 18 h00, à la Salle du Téméraire (dans la Mairie) à CHAROLLES pour laquelle chaque Maire peut se faire représenter par un(e) délégué(e) ou y assister lui-même.

Chacun des 14 représentants de sa commune (1-BARON, 2-BEAUBERY, 3-CHANGY, 4-CHAMPLECY, 5-CHAROLLES, 6-FONTENAY, 7-LUGNY-LES-CHAROLLES, 8-MARCILLY-LA-GUEURCE, 9-OZOLLES, 10-PRIZY, 11-SAINT-JULIEN-DE-CIVRY, 12-VAUDEBARRIER, 13-VENDESSES-LES-CHAROLLES, 14-VIRY) présents sera muni d'une feuille à en-tête de sa Mairie et signée par le Maire et que les membres du Bureau du Comité CCACC porteront à la Sous-préfecture comme justificatifs.

Les feuilles à entête des communes porteront le nom d'une association choisie par la commune, le nom du compte en banque et la domiciliation de ladite banque.

Le (ou la) délégué(e) participera aux votes prévus pour le partage des fonds sur les comptes du CCACC et la dissolution du CCACC

Il (ou elle) désignera le représentant de l'association choisie comme étant la personne qui endossera le chèque attribué lors de l'AG de dissolution, pour le reverser à l'association désignée de sa commune.

Le montant des fonds à répartir ne sera dévoilé que le jour de l'AG, après que les communes aient désigné leur délégué et le nom de l'Association qui percevra le 14^{ième} du montant à répartir.


Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité et DESIGNE le Maire Patrick BOUILLON, comme son délégué lors de l'Assemblée Générale de dissolution du Comité CCACC ; DESIGNE comme association récipiendaire des fonds à percevoir issus de répartition finale des fonds résiduels présents sur le compte en banque de la Caisse d'Epargne de Charolles, l'Association, « ASSOCIATION COMMUNALE DES FÊTES »

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2018-M02-09-DELIB-03	8+2	0	0	Acceptée

4. DEMANDE DE SUBVENTION COMCOM LE GRAND CHAROLAIS

Le Maire rappelle la délibération 2018-M01-12-DELIB-04-DEMANDE DE SUBVENTION COMCOM LE GRAND CHAROLAIS prise le mois dernier. Il informe cependant qu'à la lecture des règlements des appels à projets, il convient de délibérer à nouveau pour ajuster les montants de subventions demandés, notamment celui du Conseil départemental.

Il présente donc un nouveau plan de financement de la Phase 2 du projet d'aménagement de la Place de l'église

DEPENSES HT		RECETTES HT			
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT	Part en %	
BUREAU ETUDES SETAN	1 k€	AUTO FINANCEMENT (Minimum 20%) 50 k€	Fonds Propres	10,0 k€	22,7 %
MOE INGEPRO	19 k€		PRÊT BANCAIRE	40,0 k€	
 TRAVAUX Phase 2 Esplanade du Château	200 k€	SUBVENTIONS (170 k€)	DETR 2018	97,5 k€	44,3 %
			AAP 2018 CD71	12,5 k€	5,7 %
			AAP 2018 CC LGC	55 k€	25,0 %
			AAP 2018 Amendes de Police	5 k€	2,3 %
TOTAL	220 k€ HT	TOTAL	220 k€ HT	100 %	

D'un montant de 220 k€ HT le plan s'équilibre notamment par la perception éventuelle d'une subvention d'un montant de 55 000 € HT auprès de la Communauté de Commune LE GRAND CHAROLAIS, dans le cadre de son programme de soutien à l'investissement des petites communes rurales de son territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité et AUTORISE le Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Commune LE GRAND CHAROLAIS pour un montant de 55 000 € correspondant à 25% du montant à financer ; EMETTRE toutes les documentations nécessaires afférentes à ce dossier.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2018-M02-09-DELIB-04	8+2	0	0	Acceptée

5. DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018 DE LA PREFECTURE 71 DE SAÔNE-ET-LOIRE

Le Maire rappelle la délibération 2018-M01-12-DELIB-05-DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018 DE LA PREFECTURE 71 prise le mois dernier. Il informe cependant qu'à la lecture des règlements des appels à projets, il convient de délibérer à nouveau pour ajuster les montants de subventions demandés, notamment celui du Conseil départemental.

Il présente donc un nouveau plan de financement de la Phase 2 du projet d'aménagement de la Place de l'église (Voir délib précédente)

D'un montant de 220 k€ HT le plan s'équilibre notamment par la perception éventuelle d'une subvention d'un montant de 97,5 k€ auprès de la Préfecture de Saône-et-Loire, dans le cadre de son programme de soutien à l'investissement DETR 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité et AUTORISE le Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Saône-et-Loire pour un montant de 97 500 € correspondant à 44.3% du montant à financer ; EMETTRE toutes les documentations nécessaires afférentes à ce dossier.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2018-M02-09-DELIB-05	8+2	0	0	Acceptée

6. DEMANDE DE SUBVENTION AAP 2018 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 71 DE SAÔNE-T-LOIRE

Le Maire rappelle la délibération 2018-M01-12-DELIB-06-DEMANDE DE SUBVENTION APP 2018 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 71 prise le mois dernier. Il informe cependant qu'à la lecture des règlements des appels à projets, il convient de délibérer à nouveau pour ajuster les montants de subventions demandés, notamment celui du Conseil départemental.

Il présente donc un nouveau plan de financement de la Phase 2 du projet d'aménagement de la Place de l'église

D'un montant de 220 k€ HT le plan s'équilibre notamment par la perception éventuelle d'une subvention d'un montant de 12 500 € auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, dans le cadre de son programme de soutien à l'investissement APPEL A PROJET 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité et AUTORISE le Maire à présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Saône-et-Loire pour un montant de 12 500 € correspondant à 5.7% du montant à financer ; EMETTRE toutes les documentations nécessaires afférentes à ce dossier.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2018-M02-09-DELIB-06	8+2	0	0	Acceptée

7. BUDGET SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2018

Le Maire rappelle la délibération 2017-M12-08-DELIB-03 ayant modifié le règlement d'attribution de subvention pour la période 2018-2020 pour la Commune de Lugny-les-Charolles.

Il présente une proposition de budget et de répartition de subvention pour le budget 2018 (Code article comptable 6574) :

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP2017	BP2018	
Total Subventions	2 000 €	2 000 €	4 100 €	5 050 €	6 000 €	
Amicale Sapeurs-Pompiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Secours catholique	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Association locale Aide à Domicile	100 €	0 €	0 €	0 €	150 €	
Réseau gérontologique Pays Charollais	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Syndicat d'initiative de Charolles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
ARPAGH (Maison médicalisée pour gds handicapés)	50 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Service de remplacement pour les agriculteurs	100 €	0 €	0 €	0 €	150 €	
Comit. Départ. Ligue contre le cancer	50 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Papillons blancs de Paray le Monial	50 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
AFSEP - Assoc Sclérose en Plaque	50 €	100 €	100 €	100 €	100 €	
Cantine Scolaire	1 000 €	1 720 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	(Déjà votée, déjà versée)
Amicale scolaire des rives de l'Arconce	400 €	180 €	500 €	500 €	1 250 €	(Déjà votée, déjà versée)
Coop. Scol. Ecole Prim St Julien de Civry	0 €	0 €	0 €	350 €	0 €	
ACUCB (Activités sportives - élèves école)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Lycée de coiffure de Lyon	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Centre de formation Mercurey	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Lycée professionnel de Ressins	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Maison familiale rurale La Clayette	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Association ESOX Lucius (an ² musique - Moulin)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Association ADRCEA 71	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Association Communale des Fêtes de Lugny	0 €	0 €	0 €	500 €	0 €	
Les Amis du Moulin de Lugny	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Refuge Fourrière de Gueugnon	0 €	0 €	0 €	100 €	0 €	
Réserve Association Secouristes de Lugny	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Autres subventions à distribuer en cours d'année éventuellement	200 €	0 €	0 €	0 €	850 €	
Comité Communal d'Action Sociale	600 €	600 €	1 000 €	1 000 €	0 €	

CCAS Dissous 2018

Le Maire propose l'attribution des montants de subventions suivantes au sein du Budget Primitif 2018 à voter par la suite :

- 100 € à l'Association AFDEP des Sclérosés en Plaques.
- 3 500 € à la Cantine Scolaire (qui ont déjà été votés et versés en Janvier 2018)
- 1250 € à l'amicale scolaire pour l'organisation des sorties des élèves de Primaire (déjà été votés et versés en Janvier 2018)
- 150 € à l'ADMR
- 150 € au Service de Remplacement des agriculteurs de Charolles
- 850 € de restes à attribuer éventuellement en cours d'année.

Le conseil municipal de LUGNY-LES-CHAROLLES, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le Budget Primitif 2018 de 6000 € et des montants de subventions à inscrire au Chapitre 65 et au code article 6574 au sein du Compte PRINCIPAL de la Commune de Lugny-les-Charolles et CHARGE le maire de la rapide et bonne exécution de sa décision.

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2018-M02-09-DELIB-07	8+2	0	0	Acceptée

8. DEVIS CONTRAT ESAT 2018 – ENTRETIEN ESPACES VERTS

Le Maire présente un devis de l'ESAT PARAY-LE-MONIAL pour le contrat d'entretien proposé pour 2018

Le montant du devis proposé est de 2 706,86 € TTC (soit 2 255,72 € HT) contre 2 680,06 € TTC (2 233,38 € HT) en 2017 soit 1% d'augmentation entre 2017 et 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité et ACCEPTE le montant du devis proposé et CHARGE le Maire de faire le nécessaire pour l'exécution de sa décision

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2018-M02-09-DELIB-08	8+2	0	0	Acceptée

9. OCTROI D'UN CADEAU POUR EMPLOYE PARTANT EN RETRAITE

Le Maire rappelle que Madame Christine NEVERS a fait valoir ses droits à la retraite à la date du 31/12/2017.

Il propose d'organiser une petite cérémonie à l'occasion du prochain Conseil Municipal pour lui remettre un diplôme médaille de vermeil pour 30 années de service public.

A cette occasion il souhaite offrir à l'employée un cadeau d'une valeur maximum de 110 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, délibère à l'unanimité et ACCEPTE l'octroi d'un budget de 110 € pour financer un cadeau de départ en retraite à Madame NEVERS et CHARGE le Maire de faire le nécessaire pour l'exécution de sa décision

Délibération	Pour	Contre	Ne se prononce pas	Résultat
2018-M02-09-DELIB-09	8+2	0	0	Acceptée

10. DISCUSSIONS/DEBATS

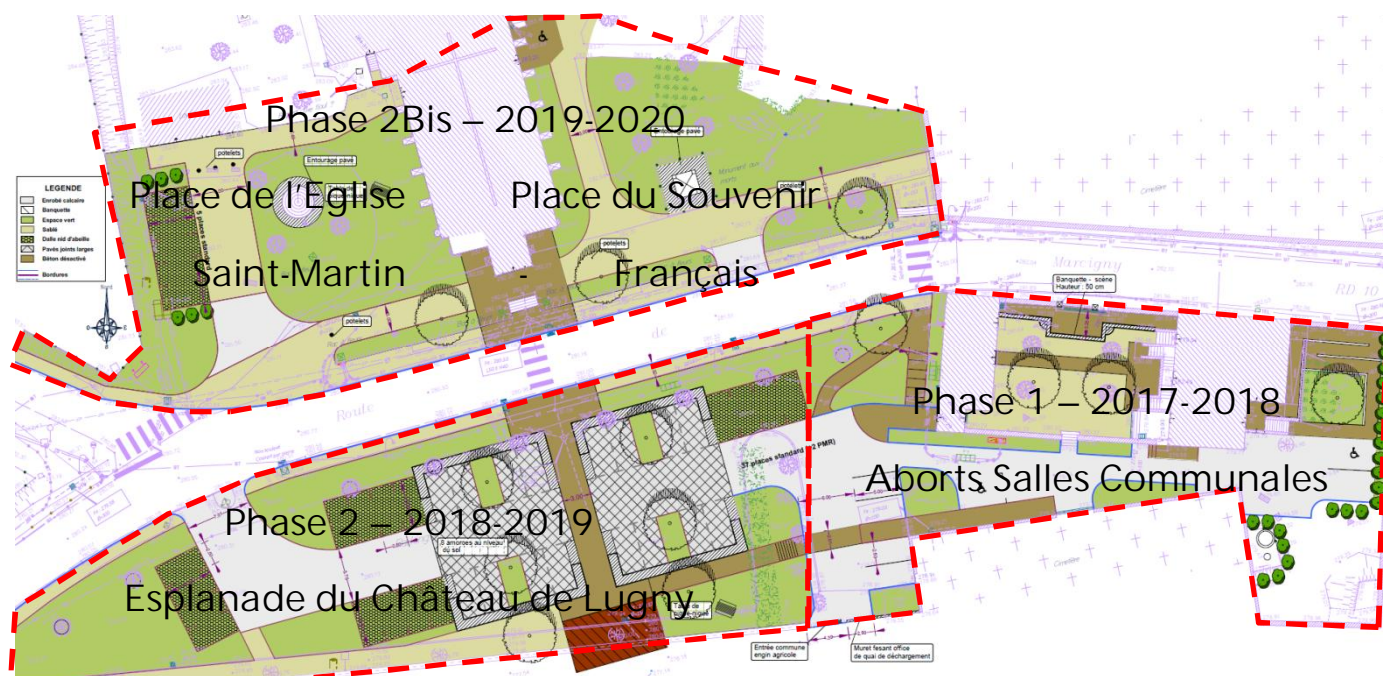
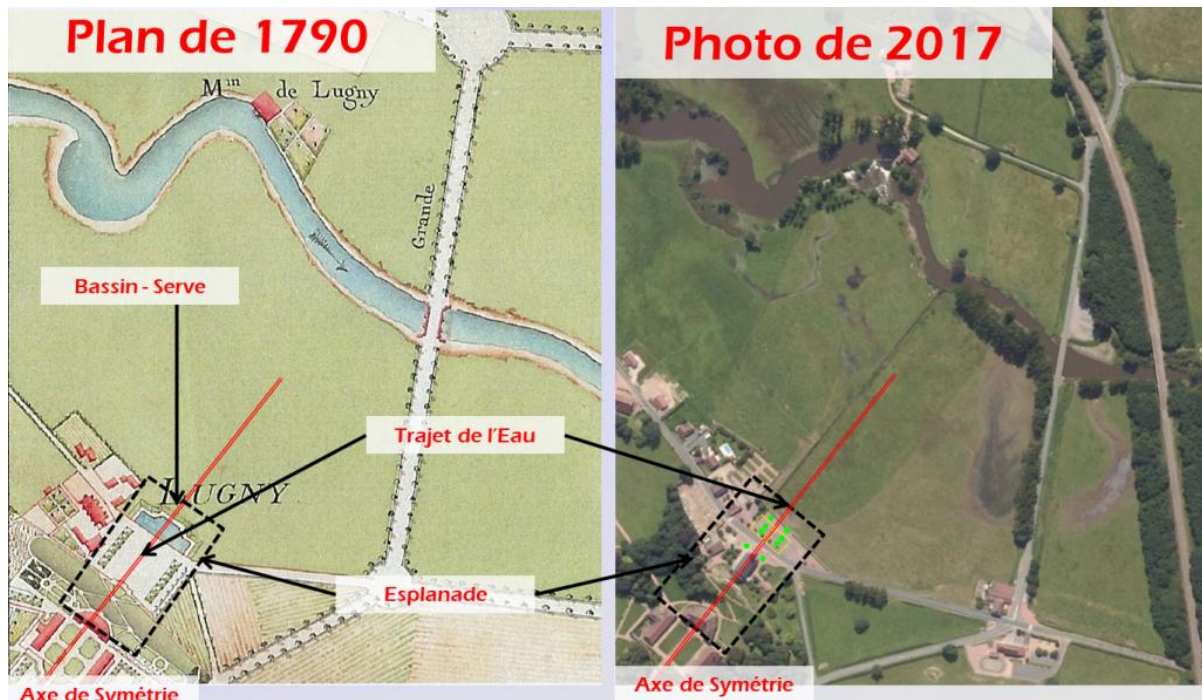
➤ Avancement Projet Parking Eglise/Abords Salle Communale

Les plans de masse du projet ont évolués avec une première proposition de l'AVANT-PROJET global de la phase 2Bis correspondant à la surface à aménager de l'autre côté de la D10 en face de l'actuel parking de l'église (dont l'éventuel aménagement constituerait la phase 2 du projet dont la phase 1 est l'aménagement désormais certain des abords extérieurs des eux salles communales.

Cette première proposition de la part du Bureau d'Etude INGEPRO de la phase 2Bis doit désormais être confrontés et sans doute amandés avec les besoins des usagers privés riverains de la zone, notamment du cote de l'espace autour du monument aux morts.

Le Maire propose désormais d'abandonner l'appellation (de l'ancienne zone) du parking de l'Eglise qui pourrait recevoir l'aménagement paysager imaginé, au profit de celle de « Esplanade du Château de Lugny », conformément à sa destination initiale de la fin du 18^{ième} siècle au moment de la profonde rénovation du Château engagée par la famille des DE LEVIS-LUGNY et particulièrement de Marc-Antoine II de Lévis (1739-1794) sous la maîtrise d'œuvre de l'Architecte Edme VERNIQUET (1724-1804) et ce, entre les années 1770 et 1780.

En effet la construction relativement récente de l'actuelle Eglise de Lugny-les-Charolles entre 1888 et 1891, date de bien après la construction de l'esplanade du Château de Lugny mise en place dans sa configuration finale un siècle auparavant.



Le choix d'essence d'arbre à implanter éventuellement sur l'esplanade serait le chêne dit « pyramidal »



Le Maire rappelle les conditions de réalisation des travaux :

Sommes HT	Estimation initiale Coût	Dont subventions demandées	Soit Fonds Propres envisagés	Dont subventions Obtenues MINIMUM	Soit Fonds Propres Engagés MAXIMUM	Pourcentage Fonds Propres
Phase 1 (estimation initiale 2017)	80 000 €	56 000 € (Appels à projets 2017)	24 000 €	47 500 €	32 500 €	41 %
Phase 1 (Surcoût 2018 Accessibilité)	20 000 €	170 000 € (Appels à projets 2018)	70 000 €	140 000 € ???	80 000 € ???	36 % ???
Phase 2 (Estimation initiale 2018)	220 000 €					
Phase 2Bis (Estimation initiale 2018)	110 000 €	80 000 € (Appels à projets 2019)	30 000 €	72 500 € ???	37 500 € ???	34 % ???
TOTAL	430 000 €	306 000 €	124 000 €	270 000 €	150 000 €	35%
Pourcentages	100 %	71 %	29 %	65%	35%	

La municipalité vise une participation en fonds propres MAXIMUM de la commune à 35% du coût total du projet à hauteur de 150 k€, ce qui implique d'obtenir une couverture en subvention d'investissement (via les appels à projets annuels de l'Etat, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Réserve Parlementaire du Parlement,...etc.) d'un montant minimum de subvention de 270 k€.

Il est possible pour la commune de financer 150 000 € sur 15 ans (par exemple avec un prêt à 1.45% pour une annuité d'environ 7 500 €).

Pour l'heure les sommes en rouge n'étant pas connues, seules la phase 1 est sûre de se réaliser et sera déclenchée en 2018.

Le Budget 2018 présentera donc un recours éventuel en recettes d'investissement à une ligne de préfinancement (Code 1641) représentant la mise en place d'un prêt (conditionné) de 150 000 € disponible entre 2018 et 2020 au budget, et qui ne sera utilisé pour financer les phase 2 et 2bis, uniquement si les niveau de subventionnement d'investissement des partenaires est suffisant aux appels d'offres de 2018 et 2019.

➤ Compte-Rendu 2ième RV avec ABF du 06/02/2018 - Autorisation Administrative

Le Maire, L'Architecte Geoffrey SETAN et Roch DURY du Bureau d'Etudes de maîtrise d'œuvre INGEPRO ont rencontré Madame Emilie SCIARDET, Architecte des Bâtiments de France pour le Département de Saône-et-Loire pour une revue de la demande préalable DP7126817P0006 d'urbanisme déposée le 27/11/2017 et qui a fait l'objet le 27/12/2017 d'un arrêté de modification du délai initial de 2 mois d'instruction de la demande pour être porté à 3 mois supplémentaires jusqu'au 27/03/2018, ceci afin de fournir les pièces manquantes à l'étude du dossier, à savoir les plans de masse du projet avec la liste et la nature des matériaux envisagés pour les travaux.

Durant la présentation de pièces complémentaires demandées du projet d'aménagement de l'esplanade du Château de Lugny, l'ABF a exprimé verbalement son accord sur le projet tel que défini par SETAN/INGEPRO. L'Architecte devrait transformer par écrit son accord initial assorti de prescriptions, en un accord plein sans prescriptions supplémentaires.

Les dossiers de demande de subvention DETR 2018 (Préfecture) , AAP2018 (Département) et AAP2018 (CC Le Grand Charolais) ont été établis la première semaine de Février, complétées des délibérations prises ce soir, partiront la deuxième semaine de Février vers leurs destinataires respectifs afin de respecter le délai limite de dépôt du 15/03/2018

➤ Compte Administratif 2017 Principal prévisionnel (à voter le 9 Mars)

Recettes de Fonctionnement 2017	+	213 353,48 €
Excédent de Fonctionnement 2017	+	(128,68 €)
Dépenses de Fonctionnement 2017	-	213 224,80 €
Recettes d'Investissement 2017	+	8 712,00 €
Déficit d'Investissement 2017	-	(10 302,92 €)
Dépenses d'Investissement 2017	-	19 014,92 €
Résultat Budgétaire 2017	-	10 174,24 €
Résultat Budgétaire 2017	-	10 174,24 €
Report d'Excédent 2016	+	80 156,54 €
Restes à Réaliser en Recette 2017		0,00 €
Restes à Réaliser en Dépenses 2017		0,00 €
Part Affectée Investissement 2016		0,00 €
Résultat de Clôture 2017	+	69 982,30 €
Report d'Excédent de Fonctionnement 2016	+	61 655,01 €
Excédent de Fonctionnement Exercice 2017	+	128,68 €
(1068) Affectation Déficit Investissement 2016	-	0,00 €
Excédent définitif de Fonctionnement 2017	+	61 783,69 €
Report d'Excédent d'Investissement 2016	+	18 501,53 €
Déficit d'Investissement Exercice 2017	-	10 302,92 €
Excédent définitif d'Investissement 2017	+	8 198,61 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

INVESTISSEMENT		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		19 014,92 €
001	Déficit d'investissement	2016 0,00 €
TOTAL MANDATS INVESTISSEMENT		19 014,92 €
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT		2017
16	Capitaux d'Emprunts	2017 5 766,43 €
20	Immobilisations Incorporelles	2017 4 976,64 €
21	Immobilisations Corporelles	2017 8 271,85 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT		2017
40	Opération d'ordre de transfert	2017 0,00 €

INVESTISSEMENT		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		57 347,03 €
001	Excédent Investissement Antérieur	2017 18 501,53 €
21	Virement de Section Fonctionnement	2017 30 133,50 €
TOTAL TITRES INVESTISSEMENT		2017 8 712,00 €
RECETTES REELLES INVESTISSEMENT		2017
10	FCTVA	2017 8 712,00 €
1068	Affectation de Résultats N-1	2016 0,00 €
13	Subventions	2017 0,00 €
OPERATION ORDRE INVESTISSEMENT		2017
40	Opération d'ordre de transfert	2017 0,00 €

FONCTIONNEMENT		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		243 358,30 €
002	Déficit Fonctionnement Antérieur	2016 0,00 €
23	Virement vers Section Investissement	2016 30 133,50 €
TOTAL MANDATS FONCTIONNEMENT		213 224,80 €
DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		2017
11	Charges Générales	2017 77 618,34 €
12	Charges Personnel	2017 88 673,21 €
14	Atténuations de Produits	2017 24 709,00 €
65	Autres Charges de Gestion	2017 21 829,05 €
66	Charges Financières	2017 395,20 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT		2017
42	Opération d'ordre de Transfert	2017 0,00 €

FONCTIONNEMENT		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		275 008,49 €
002	Excédent Fonctionnement Antérieur	2016 61 655,01 €
TOTAL TITRES FONCTIONNEMENT		2017 213 353,48 €
RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		2017
13	Atténuations de Charges	2017 0,00 €
70	Produits de Services et Ventes Diverses	2017 14 274,08 €
73	Impôts et Taxes	2017 122 569,63 €
74	Dotations, Subventions et Participations	2017 73 449,72 €
75	Autres Produits	2017 2 790,55 €
77	Produits Exceptionnels	2017 269,50 €
OPERATION ORDRE FONCTIONNEMENT		2017
42	Opération d'ordre de transfert	2017 0,00 €

➤ Budget Primitif 2018 Principal prévisionnel (à voter le 9 Mars)

SECTION INVESTISSEMENT 2018			
DEPENSES		RECETTES	
001	Déficit d'investissement 2017	0,00 €	001 Excédent d'investissement 2017 8 000,00 €
			21 Virement issu de la Section Fonctionnement 15 133,50 €
			1068 Affectation de Résultats 2017 0,00 €
16	Capital d'Emprunts et Dettes Assimilés	14 000,00 €	10222 FCTVA (Remboursement de TVA) 1 987,27 €
20	Immobilisations Incorporelles (Logiciels)	14 000,00 €	13 Subventions d'Investissements 47 879,23 €
21	Immobilisation Corporelles (Travaux)	195 000,00 €	1641 Emprunt Préfinancement Investissement 150 000,00 €
TOTAL		223 000,00 €	TOTAL

SECTION FONCTIONNEMENT 2018			
DEPENSES		RECETTES	
002	Déficit d'investissement 2017	0,00 €	002 Excédent de Fonctionnement en Clôture 2017 62 000,00 €
23	Virement vers la Section Investissement	15 133,50 €	74 Dotations, Subventions et Participations Etat 69 000,00 €
11	Dépenses Générales de Fonctionnement	68 866,50 €	73 Impôts et Taxes 120 000,00 €
12	Personnels titulaires et Contractuels	100 000,00 €	70 Produits des Services et Ventes Diverses 4 000,00 €
14	Dont : élèvement de l'ETAT Péréquation	25 000,00 €	75 Revenus des Immeubles 1 000,00 €
65	Indemnités, SIVOS, SDIS	44 500,00 €	77 Produits Exceptionnels (Dons....) 0,00 €
66	Intérêt d'Emprunts	2 500,00 €	
TOTAL		256 000,00 €	TOTAL

Le Maire corrige la teneur d'une partie du débat d'orientation budgétaire tenu en Décembre 2017 et notamment l'excédent du compte administratif 2017 qui devait se situer au alentours de 100 000 € à reporter au budget primitif de 2018.

Au vue des derniers éléments de recettes/dépenses effectués depuis (jusqu'au 15/01/2018) et aux calculs de reports liés à la clôture budgétaire et aux affectation/reports à effectuer au Budget primitif 2018, l'excédent de CA 2017 devrait plutôt se situer vers 70 000 €

Le budget primitif 2018 anticipé construit avec des hypothèses principales des grandes masses de la façon suivante :

- FONCTIONNEMENT DEPENSES : Salaires 100 k€ ; Indemnités, Subventions versées 45 k€ ; Dépenses générales 70 k€
- FONCTIONNEMENT RECETTES : Impôt et Taxes 120 k€ ; Dotations et Subventions perçues 69 k€, Excédents antérieurs de 62 k€
- INVESTISSEMENT DEPENSES : Travaux 195 k€ ; Logiciels et Bureau d'études 14 k€ ; Dette 14 k€
- INVESTISSEMENT RECETTES : Emprunt Préfinancement Travaux 150 k€, Subventions à percevoir 48 k€ ; Remboursement TVA 2 k€ ; Excédents antérieurs de 25 k€
- Virements concordant entre Section FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT de 15 k€

Ce qui pourrait équilibrer le budget primitif 2018 à

- 233 000 € en INVESTISSEMENT
- et 256 000 € en FONCTIONNEMENT

Les amendements apportés à la construction du BP 2018 depuis les dernières semaines de discussions sont :

- Correction des RECETTES à la baisse des montants en report d'excédent de 2017 (70 -> 62 k€ en FONCT et 25 -> 8 k€ en INVEST)
- Correction des DEPENSES liées aux intérêts d'emprunt en FONCT (1 k€ -> 2.5 k€)
- Correction des DEPENSES liées au Remboursement de Capital emprunté en INVEST (6 k€ -> 8 k€)
- Correction des RECETTES à la hausse en INVEST avec un recours à un prêt de 150 k€ en guise de préfinancement des travaux (Phase 1 seulement et éventuellement début Phase 2)
- Correction des DEPENSES à la hausse en INVES avec financement d'un montant de travaux de 45 k€ (fonds propres de la commune pour la phase 1) et de 150 k€ pour financer la part en fonds propres de 100 k€ visée pour les phases 2 et 2bis ainsi qu'une marge de trésorerie de 50 k€.

11. INFORMATIONS DIVERSES / QUESTIONS DIVERSES

➤ Tour du Charolais du 07/04

Le Maire informe qu'il a donné son accord pour le passage sur la commune du 39^{ème} tour du Charolais le Samedi 07 AVRIL 2018 entre 13h30 et 13h40.

➤ Centre Départemental de Santé 71 de Digoïn 25/01/2018

Le Maire rappelle que le Pôle de Santé de DIGOIN, au sein du Centre Départemental de Santé a été inauguré le 25 JANVIER 2018. Première inauguration du nouveau dispositif de lutte contre la désertification médicale rurale mis en place par la volonté du Président ACARRY et des élus du Conseil Départemental, elle préfigure la première vague d'embauche de 10 Médecins salariés directement par le Département qui entrent en fonction durant le 1^{er} trimestre 2018 partout sur le territoire où les priorités ont été identifiées.

Une 2^{ème} vague, puis une 3^{ème} de 10 autres groupes de médecins viendront compléter le dispositif d'ici le milieu de l'année 2018.

Puis le Centre Départemental de Santé 71 après ces 30 premières embauches contractualisées fera un premier point de fonctionnement et de notoriété du dispositif et décidera éventuellement rapidement de passer à une seconde vague de 30 embauches supplémentaires pour 2019 à déployer sur le territoire départemental.

➤ Compte-Rendu Réunion des Elus du territoire avec Rectrice Académie Dijon du 26/01/2018

Le Maire a assisté le VENDREDI 26 JANVIER 2018 à la Salle de VENDENESSE-LES-CHAROLLES à la présentation aux Elus par Madame la Rectrice de l'Académie de DIJON, Frédérique ALEXANDRE-BAILLY de la préparation et des premières synthèses du Projet Académique 2018-2022 qu'elle a construit depuis 1 an au travers de rencontres avec les acteurs du terrain de l'Education Nationale.

Puis elle a répondu avec le DASEN Mr BEN aux questions de l'assistance.

Il semble qu'en matière d'enseignement primaire en territoire rural, le nombre de 20 élèves par classe soit toujours celui avec lequel sont étudiées les répartitions d'instituteurs au sein des RPI ruraux, bien que le gouvernement nouvellement nommé en 2018 ait abordé cette année un virage en descendant dans les zones urbaines défavorisées le nombre maximal d'élèves par classe en Cours Préparatoire à 15.

On peut donc en déduire que les effectifs des 4 classes du RPI de Saint-Julien-de-Civry et Lugny-les-Charolles actuellement à 78 à la rentrée 2017-18 sont donc en observation puisque légèrement en deçà des 4 x 20 soit 80 élèves...

La tendance des naissances et des nouvelles installations étant néanmoins bonnes (18 naissances à Lugny et 14 à Saint-Julien les 4 dernières années) il est assez naturel de rester optimiste pour le maintien des 4 postes au sein du RPI, mais nous oscillons sur la barre des 80 en effectif total d'année en année.

Pour ce qui concerne le modèle d'école rurale vers lequel tendent actuellement les réflexions et choix d'orientation de l'Education Nationale, on peut déduire des réponses données par les responsables de l'Académie de Dijon, qu'après avoir favorisé depuis 20 ans les regroupements de classes uniques de village au sein de RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), la tendance du modèle actuel est désormais depuis 1 ou 2 ans au regroupement en un lieu géographique unique (exemples récents de St-Christophe-en-Brionnais, Saint-Symphorien-des-Bois...) et que celui des prochaines années au-delà des années 2025-2030 sera sans doute celui de l'agglomération des élèves de primaires dans les villes et centres-bourgs principaux. Le modèle d'agglomération présente évidemment de grands avantages : réduction des frais de transports scolaires (20 k€ pour notre RPI), regroupement des enseignants qui se retrouvent moins isolés les uns des autres pour organiser les classes et la pédagogie.

Il apparaît déjà assez évident qu'au sein du RPI de Lugny-St-Julien, c'est le site de St-Julien qui semblerait avoir le meilleur profil pour être le site unique qui pourrait peut-être convenir au modèle de regroupement géographique s'il venait nous être prôné dans les prochaines années par l'Académie et ce, compte tenu de son premier étage disponible, de sa grande cours de récréation, de la présence de la cantine associative et de la proximité de la crèche des petits entre autres avantages.

C'est peut-être une réflexion qu'il faut que les deux municipalités de Lugny et St-Julien doivent commencer à avoir afin d'anticiper les choses à venir avec plus de recul.

➤ Compte Rendu Réunion DREAL Aire Stationnement du Charolais du 26/01/2018



LA DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a présenté aux élus à la Maison du Charolais le 26 JANVIER 2018 dernier, le plan de masse du projet d'aménagement de l'Aire de repos routière de la RCEA qui sera construite sur le site du Parc d'activités du Charolais à Charolles, en face la Maison du Charolais et de la halle agricole (et de son extension à construire d'ici fin 2018)

Le coût pour l'état devrait être de 1.3 Millions d'€ TTC, les aménagements autour de l'aire pour les cheminements doux entre l'aire, la maison du Charolais, la halle agricole et le site DUFoux, devrait être de l'ordre de 300 k€ TTC pour la Communauté de Commune Le Grand Charolais.

Le planning des travaux prévoit un aménagement entre JUILLET 2018 et JANVIER 2019.

➤ Compte Rendu Visite de Sécurité Ecole de LUGNY du 08/02/2018

Comme tous les 5 ans, la commission préfectorale de sécurité (Lieutenant Benoit VINCENT du SDIS) a visité les locaux de l'Ecole, cantine et Mairie le JEUDI 08 FEVRIER 2018 à 11h. Si les locaux ont été jugés en très bon état, propre et bien rangés et donc peu encombrés, plusieurs blocs de sécurité lumineux de cheminement en cas de coupure de courant ont été trouvés défectueux.

Ils seront donc remplacés par la Commune (pour un coût estimé de 1 000 € HT pour 7 dispositifs) avant la fin du mois de Mars et les non-conformités relevées par la visite du SDIS seront ainsi levées au jour où la commission préfectorale se réunira en préfecture pour statuer sur l'autorisation administrative d'exercice.

➤ Appel à chauffeurs bénévoles par la Mission Locale du Charolais

La Mission Locale du Charolais, association reconnue par l'Etat qui œuvre sur le territoire du Pays Charolais-Brionnais depuis près de 20 ans, au service de l'insertion dans l'emploi des jeunes de moins de 25 ans, ou encore contre l'illettrisme pour tous les publics, développe en plus son action pour la mobilité des tous les publics au sein de sa plateforme C'MOBIL : elle a donc décidé de devenir la structure porteuse administrative de toutes les associations de chauffeurs bénévoles très efficaces qui existent déjà (en Brionnais par ex ou sur La Guiche) mais souhaite aussi développer le principe sur tous les territoires non couverts. Elle fait aujourd'hui un appel à bénévoles pour venir renforcer le dispositif qui complètera de manière efficace (pour tous les publics du territoire) les actions de TAD (Transports à la Demande) subventionnés et portés par les Communautés de Communes, mais réservés aux personnes de plus de 70 ans



- ✓ Vous avez le permis et une voiture ?
- ✓ Vous voulez consacrer un peu de votre temps aux autres ?
- ✓ Vous souhaitez optimiser vos trajets ?
- ✓ Ou simplement profiter de vos déplacements pour tisser des liens ?

CETTE ANNONCE EST FAITE POUR VOUS !



La plateforme mobilité C'Mobil du Pays Charolais-Brionnais recherche des chauffeurs bénévoles pour constituer un réseau avant le 31 mars 2018 !

Objectifs :

Permettre aux personnes de tout âge, orientées par des partenaires en lien avec l'insertion sociale et/ou professionnelle rencontrant des problèmes de mobilité, de se déplacer pour les nécessités de la vie courante : rendez-vous médicaux, démarches administratives, rencontres employeurs, visites familles ou proches...

Modalités de fonctionnement :

- Les chauffeurs bénévoles s'inscrivent auprès de la Mission Locale
- La plateforme mobilité met en relation les usagers avec les chauffeurs bénévoles.
- Les déplacements sont assurés par les chauffeurs bénévoles en fonction de leur disponibilité (distance maximum, temps d'attente maximum, jours de disponibilité...)
- Les chauffeurs bénévoles reçoivent un dédommagement de 0,20€/km (+ remboursement des éventuels frais de stationnement, autoroute...).
- Cette activité ne nécessite pas d'assurance spécifique.



Règlement complet sur demande à la Mission Locale du Charolais-Brionnais.

Christèle LIGER
Responsable plateforme C'MOBIL
Mission Locale du Charolais
47, rue de la Convention
71130 SUEUQUOIN
Tel. : 07 80 90 12 59
03 85 85 81 38
c.mobil@missionlocale.fr



ALORS ?

Vous hésitez à franchir le pas?
Vous avez des questions?
Vous êtes déjà prêt(e) ?

Votre interlocutrice !



Christèle LIGER
Responsable plateforme C'MOBIL
Mission Locale du Charolais
47, rue de la Convention
71130 SUEUQUOIN
TEL. : 07 80 90 12 59
03 85 85 81 38
c.mobil@missionlocale.fr



La Mission Locale du Charolais-Brionnais a créé une plateforme de mobilité, C'Mobil, qui propose des solutions de mobilité et des informations sur l'offre de transport.



La date du prochain Conseil Municipal (2018-CM03) a été fixée au VENDREDI 09 MARS 2018 à 20h30, à la Salle des Conseils. Après épuisement des sujets inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.